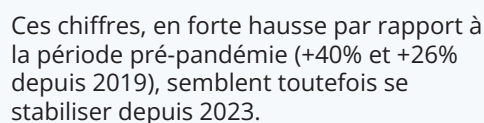


LA PRATIQUE TOURISTIQUE MARQUE LE PAS APRÈS UNE ENVOLÉE POST-COVID EXCEPTIONNELLE

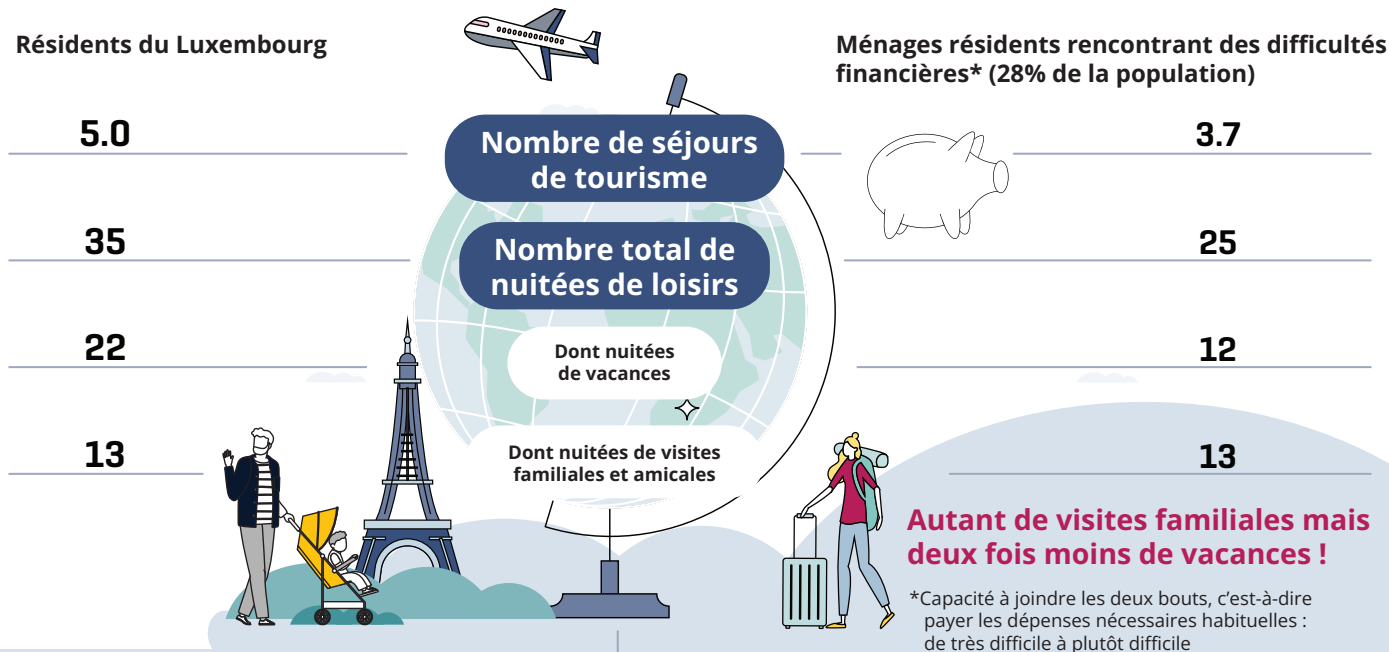


18 à 20 nuitées par an pour les résidents de France et d'Allemagne, 15 nuitées pour les résidents de Belgique. Les résidents des pays d'Europe du Sud voyagent beaucoup moins : 8 nuitées par an pour les Portugais et 5 pour les Italiens

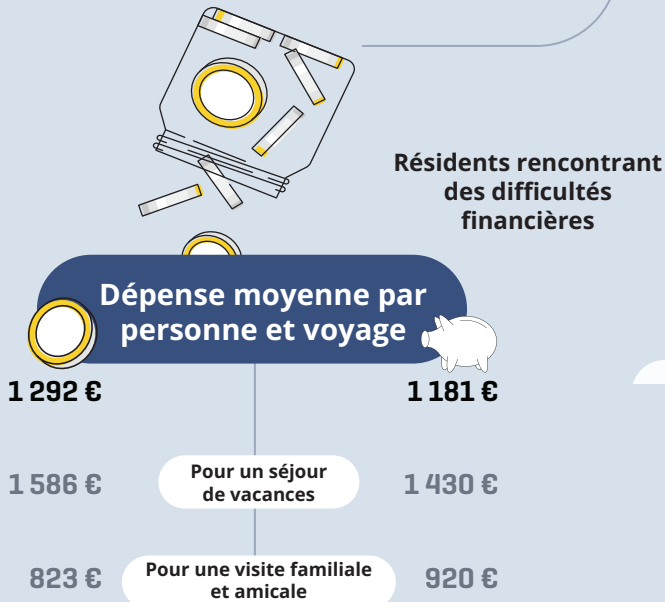


Une pratique touristique soutenue, y compris chez les ménages en difficulté financière

Les caractéristiques des séjours de loisirs en 2024 des résidents du Luxembourg (par an et par personne) :



1 292 € par personne et par séjour de loisirs



Les personnes en difficulté financière voyagent moins, et ont un budget vacances plus serré (-156 €).

À l'inverse, leurs déplacements pour voir leurs proches leur coûtent plus cher (+97 €).

Transport

334 € Par personne et voyage

366 € Pour un séjour de vacances

283 € Pour une visite familiale et amicale

Hébergement

439 € Par personne et voyage

606 € Pour un séjour de vacances

159 € Pour une visite familiale et amicale

Autres dépenses (restauration, shopping, activités, ...)

519 € Par personne et voyage

614 € Pour un séjour de vacances

381 € Pour une visite familiale et amicale

Où part-on et pour quoi faire ?

Les motivations des
séjours de loisirs en 2024 :

30%

Se reposer,
se relaxer



8%

Faire du sport
(ski, randonnée, voile ...)

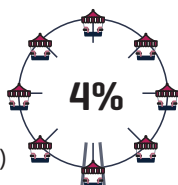


Rendre visite à
des parents ou amis

15%



Se rendre à
un événement
(spectacle, festival...)



4%



7%

Visites
culturelles

Destination :

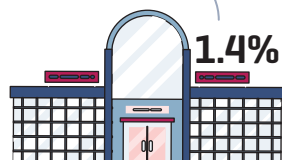
26%

sont des séjours de proximité
(<300km du domicile)



Shopping

1.4%



France
21%



Allemagne
12%



Espagne
8%



Belgique
8%



Portugal
7%



Italie
7%



Et ceux qui ne voyagent pas ?

17%

des résidents ne déclarent
aucun voyage en 2024

35%

pour des raisons financières

26%

parce qu'ils ne souhaitent pas voyager

20%

pour des raisons de santé, souvent liées
à l'âge.



Pour en savoir plus

Bureau de presse

+352 247-88455

press@statec.etat.lu

www.statistiques.lu

Cette publication a été réalisée par le Département
Statistiques Sociales et la Communication. Le STATEC tient
à remercier tous les collaborateurs qui ont contribué à la
réalisation de cette parution.

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin
d'information est autorisée à condition d'en citer la source.

Source : STATEC - Enquête sur le tourisme